

En Ille et Vilaine, 40 communes disent NON aux OGM !



Dossier de presse – 5 décembre 2006

Plan du dossier

1. Pour la 4^{ème} année consécutive, le collectif OGM 35 interpelle tous les conseils municipaux d'Ille et Vilaine
2. Le collectif OGM 35
3. OGM=pesticides !
4. OGM = contamination inévitable !
5. OGM = brevetage du vivant
6. Les communes peuvent agir !
7. Les motivations des élus
8. 40 communes au total dont 14 nouvelles au 1er semestre 2006

Annexe

- 1- courrier du collectif OGM 35 adressé aux communes
- 2- Exemple de la commune de Corps Nuds
- 3- Exemple de lettre adressée par la Préfecture aux mairies
- 4- Liste des 40 communes sans OGM d'Ille et Vilaine
- 5- Carte des régions européennes « sans OGM »

Contacts presse :

- Mikael Laurent – Maison de la consommation et de l'environnement
- tél : 02 99 30 79 30 – mikael.laurent@mce-info.org

En Ille et Vilaine, 40 communes disent non aux OGM !

1. Depuis 4 ans, un courrier du collectif OGM 35 envoyé à toutes les mairies d'Ille et Vilaine

En 2003, 2004 et 2005, d'abord avec la crainte de la levée du moratoire européen, puis suite à la levée de ce moratoire en mai 2004, le collectif OGM35 a écrit aux 352 conseils municipaux d'Ille et Vilaine pour les inciter à prendre des décisions allant à l'encontre des OGM alimentaires tels qu'ils sont proposés actuellement aux agriculteurs et aux consommateurs.

→ **Le 5 Décembre 2006, un nouveau courrier partira en direction de tous les maires d'Ille et Vilaine pour les inciter une fois encore à agir.**

2. Le collectif OGM 35

Créé en 2002, le collectif OGM 35 est un collectif informel d'associations visant à partager les connaissances sur les OGM et à mener des actions communes d'information des différents publics concernés (agriculteurs, particuliers, collectivités, sociétés de restauration collective...). En 2006, le collectif OGM 35, regroupe les associations suivantes :

- Agrobio 35,
- Attac Rennes
- AVEC - association de vigilance écologique et citoyenne,
- AMVAT - Association Mieux Vivre à Torcé
- Bretagne vivante-SEPNB
- Comité de sauvegarde de l'environnement des 4 cantons
- Confédération paysanne 35
- Culture Bio
- Eau & rivières de Bretagne
- Greenpeace Rennes
- Inter Bio Bretagne
- La Passiflore
- Les Verts d'Ille et Vilaine
- Libre Canut

Certaines associations ont apporté ponctuellement leur soutien : Accueil Paysan, Adage, CLCV...

- **L'animation et le secrétariat du collectif OGM 35 sont portés par la Maison de la consommation et de l'environnement.**
- **Pour en savoir plus : www.mce-info.org/ogm**

3. OGM = pesticides !

Aujourd'hui 100% des OGM ayant une autorisation de mise sur le marché en Europe (et donc en France) sont liés aux pesticides. Ce sont :

- soit des plantes résistantes à un herbicide total : cela veut dire que lorsque l'on applique un désherbant total sur un champ OGM de ce type, toutes les plantes meurent, sauf la culture OGM (71% des OGM cultivés dans le monde)
- soit des plantes sécrétant une toxine insecticide (Bt) : cela veut dire que lorsque la chenille de la pyrale (un papillon) commence à manger les cultures OGM de ce type, elle meurt intoxiquée. (18 % des OGM cultivés dans le monde)
- soit des plantes à la fois résistantes à un herbicide total et sécrétant une toxine insecticide : les cultures OGM de ce type ont les deux propriétés cumulées ci-dessus (11% des plantes cultivées dans le monde)

→ **Loin des arguments de lutte contre la faim dans le monde ou d'enrichissement en vitamines, les cultures transgéniques autorisées en Europe sont liées à l'usage de pesticides**

4. OGM = contamination inévitable !

La culture de plantes OGM en plein champ entraîne une contamination des autres cultures non OGM. Cette contamination, encore vérifiée cet été lors de prélèvements en région Midi-Pyrénées pour des productions certifiées en agriculture biologique (« contamination par pollinisation ») ou lors du scandale du riz long grain américain (« contamination commerciale »), est inévitable. Les conséquences peuvent être économiques, sanitaires, environnementales... : producteurs labellisés perdant leur label, croisements entre espèces cousines, apparition de plantes super résistantes, consommateurs floués par les étiquettes ...

→ **La co-existence sur un même territoire de cultures OGM et de culture non OGM avec la garantie d'une séparation totale des filières est irréaliste. Faire croire aux consommateurs et aux agriculteurs que c'est réalisable est mensonger.**

5. OGM = brevetage du vivant !

Le développement des plantes OGM est liée à la volonté des firmes semencières de détenir le monopole de l'accès aux semences et de percevoir des royalties tous les ans contre la pratique ancestrale du paysan de ressemer une partie de sa récolte. Si la semence stérile, Terminator n'est pas diffusée pour le moment, ce sont bien les mêmes firmes semencières et phytosanitaires qui proposent la semence avec le produit de traitement qui lui est associé.

→ **Le brevetage de plantes génétiquement modifiées vitales à l'alimentation (blé, maïs, soja), associé à la volonté des sociétés les produisant de développer la culture de ces plantes à travers le monde, met en péril la diversité des semences et la liberté de pouvoir cultiver et s'alimenter de manière autonome.**

6. Les communes peuvent agir !

Les communes d'Ille et Vilaine ont pris 2 types de décisions en réaction aux incertitudes posées par les OGM alimentaires

- **des arrêtés et/ou des cahiers des charges interdisant les OGM dans les cantines municipales** : cela oblige les fournisseurs qui répondent aux appels d'offre d'approvisionnement ou aux gestionnaires des cantines de fournir des garanties sur la provenance des aliments proposés, à condition d'inscrire cette exigence dans le cahier des charges.
 - **des délibérations du Conseil municipal émettant le vœu** pour le maire de prendre les mesures pour interdire les cultures OGM en plein champ : cette décision, qui n'est pas suivie d'un arrêté, permet aux élus locaux de se prononcer contre la culture en plein champ, conformément aux souhaits de leurs citoyens et de défendre les agriculteurs labellisés ou conventionnels sans OGM de la commune.
- **Ces décisions sont légales et ne peuvent être contestées devant les tribunaux.**

Certaines communes ont pris des arrêtés d'interdiction de la culture d'OGM en plein champ sur leurs territoires. Ces arrêtés d'interdiction sont jugés illégaux par les Tribunaux administratifs (certains ont franchi le cap du Tribunal administratif mais ont été annulés en appel). La plupart des mairies qui ont pris ce type de décision l'ont fait délibérément afin de porter le débat sur la place publique et de montrer leur impuissance pour défendre leurs citoyens (agriculteurs, consommateurs)

7. Les motivations des élus

- **La crainte de la levée du moratoire européen** qui a eu lieu en mai 2004 (11 décisions des communes d'Ille et Vilaine en 2003)
- **L'absence de législation en France concernant l'encadrement des cultures commerciales en plein champ** et l'annonce en octobre 2005 des 1ères cultures commerciales de maïs transgéniques en plein champ sans aucun cadre législatif. (14 décisions des communes d'Ille et Vilaine en 2006) Selon le Ministère de l'Agriculture, plus de 5000 ha de maïs transgénique a été cultivé en 2006 en France.
- **La pression de l'opinion publique**, des associations locales d'environnement, des agriculteurs bios de la communes, des associations de parents d'élèves
- **Les prises de positions politiques** : la délibération du conseil régional de Bretagne « Pour une Bretagne sans OGM du champ à l'assiette », la position du bureau national du PS, les positions anciennes de certains partis sur le sujet (Les Verts, l'UDB...)
- **L'actualité et Les incertitudes liés aux disséminations des OGM** dans l'environnement, d'un point de vue sanitaire, d'un point de vue environnemental mais surtout d'un point de vue économique (les démarches de qualité engagées par de nombreux agriculteurs dans le cadre de la politique de reconquête de la qualité des eaux pourraient être dévalorisées en cas de contamination par les OGM)

8. En Ille et Vilaine, 40 communes opposées aux OGM

En Ille et Vilaine, 40 communes ont décidé de prendre des mesures défavorables aux OGM alimentaires tels qu'ils sont proposés aujourd'hui pour les essais et la culture en plein champ et/ou l'alimentation humaine et animale.

- **Sur ces 40 communes, plus d'1/3 ont pris une décision au cours du 1^{er} semestre 2006**